

**Province de Québec
Municipalité de Sainte-Béatrix
MRC de Matawinie**

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Béatrix tenue à l'Hôtel de Ville, le 13 mai 2024, à compter de 20:00 heures, sous la présidence de monsieur Daniel Arbour, maire.

Sont présents :

M. et Mmes : Denis Ayotte : conseiller # 1
Sylvie Roberge : conseillère # 2
Roger Lasalle : conseiller # 3
Marc-André Bourbonnais : conseiller # 4
Édith Loyer : conseillère # 5
Jean Grégoire : conseiller # 6

Absent :

La directrice générale et greffière-trésorière Mme Mélissa Charette agit à titre de secrétaire d'assemblée.

- 1- **Ouverture de la séance**
Ouverture de la séance et constatation de la régularité de l'assemblée avec 6 membres présents. Le président de l'assemblée, monsieur le maire Daniel Arbour, déclare l'assemblée ouverte et souhaite la bienvenue à tous.
- 2- **Lecture et adoption de l'ordre du jour**
- 3- **Période de demandes verbales**
- 4- **Administration**
 - 4.1 Approbation des comptes payables et payés
 - 4.2 Décision sur l'acquisition de l'église selon les conditions établies entre l'évêché et la municipalité
 - 4.3 Proclamation de la Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie
 - 4.4 Fenêtrage St-Ambroise – Autorisation de paiement pour remplacement des fenêtres au 2^e étage de l'hôtel de ville dans le cadre de la subvention du PRABAM – 29 193.08\$
 - 4.5 Renouvellement de l'entente de service de l'infirmière en milieu rural 2024-2025
- 5- **Travaux publics**
 - 5.1 Embauche de 2 nouveaux employés aux postes de manœuvre aux travaux publics
 - 5.2 Octroi du mandat pour le déneigement des rues municipalisées
 - 5.3 Abat-poussière – Entente avec St-Alphonse
 - 5.4 GBI Experts-Conseils inc – Autorisation de paiement pour conception, plans, devis et documents d'appels d'offres dans le cadre de la réfection des routes et remplacement de ponceaux sur Saint-Paul Ouest, Sainte-Agathe et St-Vincent - 28 628.78\$
 - 5.5 Adoption du règlement d'emprunt # 683-2024 - Travaux de voirie, de remplacement de ponceaux et de pavage sur les rangs Saint-Paul Ouest et Saint-Vincent dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale - Volet Redressement et sur le rang Sainte-Agathe - 15 ans
 - 5.6 GBI – Octroi du mandat pour relevé topographique et mise en plan sur St-Vincent + conception d'un ponceau, aménagement des talus et des glissières

- 6- **Sécurité publique**
- 6.1 Congrès AGSICQ 2024 – Inscription Directeur du service incendie
 - 6.2 Formation Pompier 1 – Autorisation d’inscription de Bruno Héroux
 - 6.3 Adoption du règlement d’emprunt # 682-2024 - Construction d’une nouvelle caserne incendie dans le cadre du Programme d’amélioration et de construction d’infrastructures municipales (PRACIM) – 25 ans
 - 6.4 Dépôt de la lettre de promesse du MAMH pour l’obtention de la subvention PRACIM pour la construction de la nouvelle caserne
 - 6.5 Construction de la nouvelle caserne - Octroi du mandat à l’entrepreneur Construction Marc Arbour enr. conditionnellement à l’obtention du règlement d’emprunt

- 7- **Urbanisme et environnement**
- 7.1 Dépôt des certificats d’analyses officiels des réseaux d’aqueducs et d’eaux usées – Avril 2024
 - 7.2 Embauche de 4 nouveaux employés aux postes de commis à l’écocentre
 - 7.3 Dépôt à neige - Octroi du mandat à Acousti Lab pour une étude sonore prévisionnelle - 4 800\$+tx
 - 7.4 Demande d’autorisation pour nouveaux noms de rues – rue du Golf et rue de l’Albatros
 - 7.5 Excavation Jérémey Forest - Autorisation de paiement pour décompte #1 pour « Prolongement d’égout sanitaire sur le rang St-Jacques et reconfiguration de la rue Panet » – 52 346.68\$
 - 7.6 Stratzer - Autorisation de paiement #1 pour « Étude de faisabilité du regroupement d’écocentre – Ste-Béatrix / Ste-Marcelline / St-Alphonse » - 7 120.63\$

- 8- **Culture et loisirs**
- 8.1 Loisir et Sport Lanaudière – Adhésion 2024 – 100\$
 - 8.2 Conférence annuelle du loisir municipal – Inscription Directrice des loisirs, culture et des communications
 - 8.3 ARLPHL – Adhésion 2024 – 150\$
 - 8.4 Autorisation pour le dépôt de la demande d’aide financière du projet « *Aménagement d’un parc pour aînés devant l’hôtel de ville* » dans le cadre du Programme d’infrastructures municipales pour les aînés (PRIMA)
 - 8.5 Autorisation pour le dépôt de la demande d’aide financière du projet « *Réfection et aménagement d’un local dédié aux aînés au Parc Alain Rainville* » dans le cadre du Programme d’infrastructures municipales pour les aînés (PRIMA)

9- **Période de questions**

10- **Levée de la séance**

123-05-24

SUR PROPOSITION de la conseillère Mme Sylvie Roberge et **APPUYÉE** par le conseiller M. Jean Grégoire, il est résolu à l’unanimité des conseillers présents d’adopter l’ordre du jour tel que déposé.

3- **Période de demandes verbales**

4- **Administration**

- 4.1 **Dépôt de la liste des dépenses incompressibles et par délégation et autorisation des dépenses mensuelles du conseil**

ATTENDU QUE le conseil prend acte du dépôt de la liste des comptes payés en vertu des dépenses incompressibles, des dépenses du conseil et de la délégation des dépenses de la directrice générale et greffière-trésorière;

ATTENDU QUE la directrice générale et greffière-trésorière atteste que les crédits budgétaires nécessaires sont disponibles en vertu de la liste remise au conseil municipal ;

124-05-24

SUR PROPOSITION de la conseillère Mme Sylvie Roberge et **APPUYÉE** par le conseiller M. Marc-André Bourbonnais, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement des dépenses mensuelles du conseil du mois de mai.

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante ;

Liste des montants	
Chèques émis durant le mois	370 455.36 \$
Prélèvements automatiques	18 347.82 \$
Salaires	59 128.08 \$
Chèques à émettre	106 936.70 \$
TOTAL	554 867.96 \$

ADOPTÉE

4.2 Décision sur l'acquisition de l'église selon les conditions établies entre l'évêché et la municipalité

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a été approchée par l'évêché pour acquérir l'église de Sainte-Béatrix ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil souhaitait mettre au clair certaines conditions avant de donner suite à cette proposition ;

CONSIDÉRANT QUE l'évêché propose au conseil d'acquérir l'église pour 1\$ et d'en devenir le seul et unique propriétaire et sans aucune exigence ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a tenu une consultation citoyenne afin de donner toute l'information et sonder l'opinion de ses citoyens sur cette éventuelle acquisition ;

125-05-24

SUR PROPOSITION du conseiller M. Denis Ayotte et **APPUYÉE** par le conseiller M. Roger Lasalle, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter de se porter acquéreur de l'église selon les conditions établies entre l'évêché et la municipalité et d'offrir le montant de 1\$, tel que proposé.

QUE cette décision leur soit acheminée et le conseil municipal attendra la réponse officielle suite à la tenue d'un prochain conseil de l'évêque.

ADOPTÉE

4.3 Proclamation de la Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie

CONSIDÉRANT QUE la Charte québécoise des droits et libertés de la personne reconnaît qu'aucune discrimination ne peut être exercée sur la base de l'orientation sexuelle, de l'identité de genre ou de l'expression de genre ;

CONSIDÉRANT QUE le Québec est une société ouverte, y compris aux personnes lesbiennes, gaies, bisexuelles et trans (LGBTQ+) et à toutes autres personnes se reconnaissant dans la diversité sexuelle et la pluralité des identités et des expressions de genre ;

CONSIDÉRANT QUE le 17 mai est la Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie, que celle-ci est célébrée de fait dans de nombreux pays et qu'elle résulte d'une initiative québécoise portée par la Fondation Émergence depuis 2003 ;

CONSIDÉRANT QUE la Table des préfets de Lanaudière dans le cadre de La démarche lanaudoise visant l'amélioration des conditions de vie, soutient le projet Diversité Lanaudière porté par Le Néo, qui vise à soutenir les municipalités lanaudoises dans l'intégration et le développement de pratiques inclusives entourant la diversité sexuelle et de genre ;

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu d'appuyer les efforts de l'organisme Le Néo, seul organisme lanaudois à offrir des services aux communautés LGBTQ+ dans la région ;

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu d'appuyer les efforts de la Fondation Émergence et du Néo dans la tenue de cette journée et d'envoyer un message de soutien et d'ouverture aux communautés LGBTQ+ ;

CONSIDÉRANT QUE malgré les efforts pour l'inclusion des personnes LGBT, une hausse fulgurante de la haine envers les communautés LGBTQ+ est constatée dans la société ;

126-05-24

SUR PROPOSITION du conseiller M. Roger Lasalle et **APPUYÉE** par le conseiller M. Jean Grégoire, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents de proclamer le 17 mai *Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie* et de souligner cette journée en tant que telle.

ADOPTÉE

4.4 Fenêtrage St-Ambroise – Autorisation de paiement pour remplacement des fenêtres au 2^e étage de l'hôtel de ville dans le cadre de la subvention du PRABAM – 29 193.08\$

127-05-24

SUR PROPOSITION du conseiller M. Marc-André Bourbonnais et **APPUYÉE** par la conseillère Mme Édith Loyer, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le paiement à Fenêtrage St-Ambroise au montant de 29 193.08\$ pour le remplacement des fenêtres dans le cadre de la subvention de PRABAM.

ADOPTÉE

4.5 Renouvellement de l'entente de service de l'infirmière en milieu rural 2024-2025

CONSIDÉRANT QUE les protocoles d'entente pour le service d'infirmière en milieu rural venait à échéance le 31 mars 2024;

CONSIDÉRANT QUE les élus souhaitent poursuivre ce service aux citoyens de 50 ans et plus;

128-05-24

SUR PROPOSITION du conseiller M. Marc-André Bourbonnais et **APPUYÉE** par le conseiller M. Roger Lasalle, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'entente de services avec le Centre intégré de santé et de services sociaux de Lanaudière et d'autoriser le maire, M. Daniel Arbour et la directrice générale et greffière-trésorière, Mme Mélissa Charette, à signer la présente entente pour une durée d'un an, soit du 1^{er} avril 2024 au 31 mars 2025.

ADOPTÉE

5- **Travaux publics**

5.1 Embauche de 2 nouveaux employés aux postes de manœuvre aux travaux publics

128.5-05-24

SUR PROPOSITION de la conseillère Mme Édith Loyer et **APPUYÉE** par le conseiller M. Jean Grégoire, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents de procéder à l'embauche de 2 nouveaux employés aux postes manœuvre aux travaux publics pour la saison 2024.

ADOPTÉE

5.2 Octroi du mandat pour le déneigement des rues municipalisées

CONSIDÉRANT QUE le contrat de déneigement des rues municipalisées s'est terminé à la fin de la saison 2023-2024 ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil était d'accord pour retourner en appel d'offres pour maintenir le service de déneigement de nos rues municipalisées à partir de la prochaine saison 2024-2025;

CONSIDÉRANT QUE l'appel d'offres # APPO_0001_12042024 a été publié sur SEAO ;

CONSIDÉRANT QUE tous les détails et conditions à respecter pour le nouveau contrat se retrouvent dans cet appel d'offres ;

CONSIDÉRANT QUE trois soumissions ont été reçues :

	<u>3 ans</u>	<u>5 ans</u>
Déneigement M. Robillard / 9117-6835 Qc Inc	1 566 069.12\$ + tx	2 707 288.32\$ + tx
Généreux Construction inc.	1 193 760.48\$ + tx	2 009 845.20\$ + tx
Signé Lavallée inc.	1 567 764.00\$ + tx	2 577 630.00\$ + tx

129-05-24

SUR PROPOSITION du conseiller M. Marc-André Bourbonnais et **APPUYÉE** par le conseiller M. Jean Grégoire, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'octroyer le contrat de déneigement des rues municipalisées incluant l'épandage de sel, sable et pierre tel que détaillé dans le devis général #APPO_0001_12042024, à Généreux Construction inc. étant le plus bas soumissionnaire conforme au coût de :

2024-2025	5 470.00 \$ / km + taxes
2025-2026	5 580.00 \$ / km + taxes
2026-2027	5 690.00 \$ / km + taxes
2027-2028	5 800.00 \$ / km + taxes
2028-2029	5 920.00 \$ / km + taxes

et que chacune des conditions dans ce devis se devront d'être respectées par l'entrepreneur, pour un coût total de 2 009 845.20 \$ plus taxes pour 5 ans.

ADOPTÉE

5.3 Abat-poussière – Entente avec St-Alphonse

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Alphonse possède un camion pour épandre de l'abat-poussière et qu'ils nous ont offert de l'utiliser ;

CONSIDÉRANT QUE cette utilisation serait bénéfique pour notre municipalité puisque les coûts sont moins élevés qu'avec notre fournisseur habituel ;

130-05-24

SUR PROPOSITION du conseiller M. Denis Ayotte et **APPUYÉE** par le conseiller M. Jean Grégoire, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter l'offre de la municipalité de Saint-Alphonse pour un tarif de 125\$/heure et de 75\$/poche de produit.

ADOPTÉE

5.4 GBI Experts-Conseils inc – Autorisation de paiement pour conception, plans, devis et documents d'appels d'offres dans le cadre de la réfection des routes et remplacement de ponceaux sur Saint-Paul Ouest, Sainte-Agathe et St-Vincent - 28 628.78\$

132-05-24

SUR PROPOSITION de la conseillère Mme Sylvie Roberge et **APPUYÉE** par le conseiller M. Roger Lasalle, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le paiement de 28 628.78\$ à GBI Experts-Conseils pour la conception, les plans, le devis et les documents d'appels d'offres dans le cadre de la réfection des routes et remplacement de ponceaux sur Saint-Paul Ouest, Sainte-Agathe et St-Vincent.

ADOPTÉE

5.5 Adoption du règlement d'emprunt # 683-2024 - Travaux de voirie, de remplacement de ponceaux et de pavage sur les rangs Saint-Paul Ouest et Saint-Vincent dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale - Volet Redressement et sur le rang Sainte-Agathe - 15 ans

133-05-24

SUR PROPOSITION du conseiller M. Denis Ayotte et **APPUYÉE** par le conseiller M. Jean Grégoire, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le règlement d'emprunt #683-2024 décrétant une dépense de 6 011 257 \$ et un emprunt de 6 011 257 \$ pour des travaux de voirie, de remplacement de ponceaux et de pavage sur les rangs Saint-Paul Ouest et Saint-Vincent dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale – Volet Redressement et sur le rang Sainte-Agathe.

ADOPTÉE

5.6 GBI – Octroi du mandat pour relevé topographique et mise en plan sur St-Vincent + conception d'un ponceau, aménagement des talus et des glissières

134-05-24

SUR PROPOSITION du conseiller M. Marc-André Bourbonnais et **APPUYÉE** par la conseillère Mme Édith Loyer, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'octroyer un mandat supplémentaire à GBI pour la réalisation d'un relevé topographique et d'une mise en plan au montant de 5 500\$ + taxes et d'une conception de ponceau, d'aménagement des talus et des glissières au montant de 6 000\$ + taxes.

ADOPTÉE

6- Sécurité publique et civile

6.1 Congrès AGSICQ 2024 – Inscription Directeur du service incendie

135-05-24

SUR PROPOSITION du conseiller M. Denis Ayotte et **APPUYÉE** par le conseiller M. Roger Lasalle, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser l'inscription de M. André Beaupré au congrès 2024 de l'Association des gestionnaires en sécurité incendie et civile du Québec.

ADOPTÉE

6.2 Formation Pompier 1 – Autorisation d'inscription de Bruno Héroux

136-05-24

SUR PROPOSITION du conseiller M. Denis Ayotte et **APPUYÉE** par le conseiller M. Jean Grégoire, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser l'inscription de M. Bruno Héroux à la formation Pompier 1.

ADOPTÉE

6.3 Adoption du règlement d'emprunt # 682-2024 - Construction d'une nouvelle caserne incendie dans le cadre du Programme d'amélioration et de construction d'infrastructures municipales (PRACIM) – 25 ans

137-05-24

SUR PROPOSITION du conseiller M. Denis Ayotte et **APPUYÉE** par le conseiller M. Jean Grégoire, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le règlement d'emprunt #682-2024 décrétant une dépense de 4 060 000 \$ et un emprunt de 4 060 000 \$ pour la construction d'une caserne incendie.

ADOPTÉE

6.4 Dépôt de la lettre de promesse du MAMH pour l'obtention de la subvention PRACIM pour la construction de la nouvelle caserne

Dépôt

La directrice générale et greffière-trésorière dépose la lettre de promesse du MAMH reçue le 7 mai dernier confirmant l'obtention de la subvention PRACIM pour la construction de la nouvelle caserne au montant de 2 790 900\$ s'appliquant à un coût admissible de 3 987 000\$ dans le cadre du volet 1 du Programme d'amélioration et de construction d'infrastructures municipales. Cette aide financière prend en considération la taille de la population et la capacité financière de la Municipalité.

ADOPTÉE

6.5 Construction de la nouvelle caserne - Octroi du mandat à l'entrepreneur Construction Marc Arbour enr. conditionnellement à l'obtention du règlement d'emprunt

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a débuté des démarches pour obtenir une nouvelle caserne sur son territoire ;

CONSIDÉRANT QUE le projet est subventionné en partie par le programme PRACIM ;

CONSIDÉRANT QUE nous avons déposé un appel d'offres sur SEAO pour la construction de la nouvelle caserne ;

CONSIDÉRANT QUE nous avons obtenu 11 soumissionnaires dont voici les résultats avant les taxes;

Gestion BGC inc.	3 296 939.00 \$
GMI Construction	3 308 449.00 \$
Construction Hébert et Hébert inc.	3 438 880.00 \$
Les entreprises Philippe Denis inc.	3 479 666.00 \$
Les entreprises Louis Bellerose inc.	3 575 000.00 \$
Construction Larco inc.	3 593 000.00 \$
Construction Julien Dalpé inc.	3 663 692.00 \$
Construction L. Grenier inc.	3 737 921.00 \$
EDP Construction	3 798 987.00 \$
Construction Savco inc.	4 287 794.06 \$

138-05-24

SUR PROPOSITION du conseiller M. Denis Ayotte et **APPUYÉE** par la conseillère Mme Édith Loyer, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'octroyer le mandat à l'entreprise Construction Marc Arbour enr, soumissionnaire le plus bas conforme au montant de 3 199 028.23\$ + taxes, conditionnellement à l'obtention du règlement d'emprunt.

ADOPTÉE

7- **Urbanisme et mise en valeur du territoire**

7.1 Dépôt des certificats d'analyses officiels des réseaux d'aqueducs, d'eaux usées – Avril 2024

Dépôt

La directrice générale et greffière-trésorière dépose les certificats d'analyses officiels des réseaux d'aqueduc, d'eaux usées du mois d'avril 2024.

7.2 Embauche de 4 nouveaux employés aux postes de commis à l'écocentre

139-05-24

SUR PROPOSITION du conseiller M. Roger Lasalle et **APPUYÉE** par le conseiller Jean Grégoire, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents de procéder à l'embauche de 4 nouveaux employés aux postes de commis à l'écocentre pour la saison 2024.

ADOPTÉE

7.3 Dépôt à neige - Octroi du mandat à Acousti Lab pour une étude sonore prévisionnelle - 4 800\$+tx

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de notre demande de dépôt à neige auprès du MELCCFP, ce dernier nous demande la production d'une étude sonore prévisionnelle pour continuer leur processus d'analyse ;

140-05-24

SUR PROPOSITION du conseiller M. Roger Lasalle et **APPUYÉE** par la conseillère Mme Sylvie Roberge, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'octroyer le mandat à Acousti Lab pour la production d'une étude sonore prévisionnelle au montant de 4 800\$ + taxes, dans le cadre du dossier du dépôt à neige.

ADOPTÉE

7.4 Demande d'autorisation pour nouveaux noms de rues – rue du Golf et rue de l'Albatros

141-05-24

SUR PROPOSITION du conseiller M. Marc-André Bourbonnais et **APPUYÉE** par la conseillère Mme Sylvie Roberge, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter la demande de nouveaux noms de rues : rue du Golf et rue de l'Albatros. Ces rues privées sont sur les lots 6 589 665, 6 589 653, 6 589 650 et 6 589 662.

ADOPTÉE

7.5 Excavation Jérémy Forest - Autorisation de paiement pour décompte #1 pour « Prolongement d'égout sanitaire sur le rang St-Jacques et reconfiguration de la rue Panet » – 52 346.68\$

142-05-24

SUR PROPOSITION du conseiller M. Jean Grégoire et **APPUYÉE** par la conseillère Mme Édith Loyer, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le paiement à Excavation Jérémy Forest au montant de 52 346.68\$ pour le décompte #1 relatif au prolongement d'égout sanitaire sur le rang St-Jacques et la reconfiguration de la rue Panet.

ADOPTÉE

7.6 Stratzer - Autorisation de paiement #1 pour « Étude de faisabilité du regroupement d'écocentre – Ste-Béatrix / Ste-Marcelline / St-Alphonse » - 7 120.63\$

143-05-24

SUR PROPOSITION du conseiller M. Roger Lasalle et **APPUYÉE** par le conseiller M. Denis Ayotte, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le paiement #1 à Stratzer au montant de 7 120.63\$ pour l'étude de faisabilité du regroupement d'écocentre – Ste-Béatrix / Ste-Marcelline / St-Alphonse.

QUE ce montant soit refacturé pour être réparti en 3 parts égales, tel qu'entendu au début de ce partenariat.

ADOPTÉE

8- Culture et loisirs

8.1 Loisir et Sport Lanaudière – Adhésion 2024 – 100\$

144-05-24

SUR PROPOSITION de la conseillère Mme Édith Loyer et **APPUYÉE** par le conseiller M. Roger Lasalle, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le renouvellement de l'adhésion 2024 à Loisir et Sport Lanaudière au montant de 100\$.

ADOPTÉE

8.2 Conférence annuelle du loisir municipal – Inscription Directrice des loisirs, culture et des Communications

145-05-24

SUR PROPOSITION du conseiller M. Marc-André Bourbonnais et **APPUYÉE** par le conseiller M. Jean Grégoire, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser l'inscription de la directrice des loisirs, de la culture et des communications à la conférence annuelle du loisir municipal qui auront lieu du 1^{er} au 4 octobre 2024.

QUE les frais relatifs à cette participation et à l'hébergement soient défrayés par la municipalité.

ADOPTÉE

8.3 ARLPHL – Adhésion 2024 – 150\$

146-05-24

SUR PROPOSITION de la conseillère Mme Édith Loyer et **APPUYÉE** par le conseiller M. Roger Lasalle, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le renouvellement de l'adhésion 2024 à l'ARLPHL (Association

régionale de loisirs pour personnes handicapées de Lanaudière) au montant de 150\$.

ADOPTÉE

8.4 Autorisation pour le dépôt de la demande d'aide financière du projet « Aménagement d'un parc pour aînés devant l'hôtel de ville » dans le cadre du Programme d'infrastructures municipales pour les aînés (PRIMA)

CONSIDÉRANT QUE le conseil souhaite déposer une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'infrastructures municipales pour les aînés (PRIMA) pour aménager un parc pour aînés devant l'hôtel de ville;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a pris connaissance du guide du programme et s'engage à respecter toutes les modalités qui s'appliquent à elle;

147-05-24

SUR PROPOSITION de la conseillère Mme Édith Loyer et **APPUYÉE** par le conseiller M. Denis Ayotte, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'appuyer et d'autoriser le dépôt de la demande d'aide financière pour le projet « Aménagement d'un parc pour aînés devant l'hôtel de ville » dans le cadre du Programme d'infrastructures municipales pour les aînés (PRIMA) et autorise le dépôt du projet.

QUE la municipalité confirme qu'elle assumera tous les coûts au-delà de l'aide financière qu'elle pourrait obtenir du PRIMA, y compris tout dépassement de coûts ;

QUE la municipalité confirme qu'elle assumera tous les coûts non admissibles au programme associés à son projet si elle obtient une aide financière pour celui-ci, y compris tout dépassement de coûts.

QUE Mme Mélissa Charette, directrice générale, soit autorisée à signer tous les documents en lien avec cette demande.

ADOPTÉE

8.5 Autorisation pour le dépôt de la demande d'aide financière du projet « Réfection et aménagement d'un local dédié aux aînés au Parc Alain Rainville » dans le cadre du Programme d'infrastructures municipales pour les aînés (PRIMA)

CONSIDÉRANT QUE le conseil souhaite déposer une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'infrastructures municipales pour les aînés (PRIMA) pour effectuer la réfection et l'aménagement d'un local dédié aux aînés au Parc Alain Rainville aménager un parc pour aînés devant l'hôtel de ville;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a pris connaissance du guide du programme et s'engage à respecter toutes les modalités qui s'appliquent à elle;

148-05-24

SUR PROPOSITION de la conseillère Mme Sylvie Roberge et **APPUYÉE** par le conseiller M. Marc-André Bourbonnais, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'appuyer et d'autoriser le dépôt de la demande d'aide financière pour le projet « Réfection et aménagement d'un local dédié aux aînés au Parc Alain

Rainville » dans le cadre du Programme d'infrastructures municipales pour les aînés (PRIMA) et autorise le dépôt du projet.

QUE la municipalité confirme qu'elle assumera tous les coûts au-delà de l'aide financière qu'elle pourrait obtenir du PRIMA, y compris tout dépassement de coûts;

QUE la municipalité confirme qu'elle assumera tous les coûts non admissibles au programme associés à son projet si elle obtient une aide financière pour celui-ci, y compris tout dépassement de coûts.

QUE Mme Mélissa Charette, directrice générale, soit autorisée à signer tous les documents en lien avec cette demande.

ADOPTÉE

9- **Varia**

10- **Période de questions**

Le maire répond aux questions des citoyens.

11- **Levée de la séance**

L'ordre du jour étant épuisé.

149-05-24

SUR PROPOSITION de la conseillère Mme Sylvie Roberge et **APPUYÉE** par le conseiller M. Jean Grégoire, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents de lever l'assemblée à 20h39.

ADOPTÉE

Je, Daniel Arbour, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé la directrice générale et greffière-trésorière de mon refus de les approuver conformément à l'article 55.3 L.C.V

Daniel Arbour
Maire

Mélissa Charette
Directrice générale et greffière-trésorière